



Parpaings au lieu de briques pour surélévation

Par Estelle B

Bonjour,

Je fais surélever ma maison et alors que le devis initial mentionnait l'emploi de briques, le maçon a surélevé en parpaings.

J'ai questionné le maître d'uvre qui pilote le maçon et il m'a indiqué que la structure ne permettait pas une construction en briques d'où l'emploi de parpaings.

Pour autant, je viens de recevoir la facture avec tarification briques et non parpaings. Puis-je contester cette facture ?
Ou demander une remise ?

Merci de m'avoir lue

Par yapasdequoi

Bonjour,

Demandez un devis actualisé avec la réalité des matériaux utilisés.

Ensuite la facture devrait être conforme au devis.